

L'honorable M. DANDURAND: Le traitement est-il le même qu'à la dernière session?

L'honorable sir THOMAS CHAPPAIS: Oui; il n'y a pas de changement.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat ajourne jusqu'à trois heures demain après-midi.

## SÉNAT

Jeudi, 13 février 1936.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

### AJOURNEMENT

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, l'on a dû remarquer qu'il n'y a rien au Feuilleton. Je suis allé aux renseignements et j'ai constaté qu'il n'y a encore aucune mesure prête à être transmise au Sénat. Il en viendra peut-être plus tard. D'après ce que l'on m'a dit, j'ai conclu que nous n'en recevrons pas avant deux semaines au moins.

Je demande donc à modifier mon avis de motion, en substituant le 3 mars. La Chambre des communes aura ainsi deux grandes semaines pour étudier et voter les projets de loi que cette Chambre a mission de revoir.

Je propose, appuyé par le très honorable M. Graham:

Que le Sénat, lorsqu'il ajournera aujourd'hui, reste ajourné jusqu'à huit heures du soir, mardi le 3 mars.

(La motion est adoptée.)

### PRÉTENDUE CONTREBANDE DES LIQUEURS

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Avant l'ajournement:

L'honorable J. J. HUGHES: Avant qu'on lève la séance, je désire demander à l'honorable leader (l'honorable M. Dandurand) s'il a eu le loisir d'examiner la suggestion que j'ai faite hier relativement à la nomination d'un comité du Sénat chargé de faire enquête sur la contrebande des boissons alcooliques et d'autres denrées, dans les Provinces maritimes.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai examiné la question exposée hier au Sénat par mon honorable ami, et j'ai lu son discours avec soin. Sa suggestion est à l'étude.

Le Sénat ajourne à huit heures du soir mardi, le 3 mars.

## SÉNAT

Mardi, 3 mars 1936.

Le Sénat se réunit à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

### ÉLOGES DE FEU LE SÉNATEUR McCORMICK

A l'appel de l'ordre d' jour:

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs j'ai le regret de constater que durant le dernier intervalle l'un de nos collègues, le sénateur McCormick, a disparu de la scène. Malade depuis quelques mois il ne put assister à l'ouverture de la session. Le sénateur McCormick était le type du vrai montagnard écossais. Né en 1858 à Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse, toute sa vie se passa là, où, pendant des années, il joua le premier rôle. Citoyen actif, et dévoué à la chose publique, il prit part à tout ce qui intéressait sa collectivité, dans le domaine municipal et provincial; il fut conseiller municipal, maire, député à la législature. Mais il ambitionnait davantage, et en 1921, sa nomination au Sénat réalisa son ambition de siéger au parlement fédéral.

Le sénateur McCormick participait souvent à nos délibérations; il s'exprimait sagement et sans parti pris. Il était toujours instructif et intéressant. Ses collègues l'aimaient et l'estimaient.

A sa famille, notre profonde sympathie.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, bien que je ne sois membre de cette Chambre que depuis cinq ans, j'ai eu souvent l'avantage de m'entretenir avec feu le sénateur McCormick. C'était un homme très aimable et très discret. Depuis que je siége ici, je l'ai entendu bien peu souvent exprimer son avis, mais quand il intervenait dans une discussion c'était toujours à point et pour exprimer une conviction sincère.

L'honorable leader du Sénat a fait allusion à l'ascendance écossaise du sénateur McCormick, ce qui était un avantage, naturellement. Heureux en négoce, il consacra en outre une partie de son temps aux affaires municipales et aux affaires provinciales; avant d'entrer au Sénat, il fut député à la législature de la Nouvelle-Ecosse. Il appartenait à l'ancienne et historique Eglise, à laquelle, je le sais de bonne source, il consacra généreusement et son temps et son argent.